

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 février 2005

PRESIDENT: M. Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN-DE-MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE (pouvoir de M. Gérard MEZZADRI), Mme Monique LE SAINT (pouvoir de M. Marc BODIN), M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Gérard-Charles MARTIN (pouvoir de M. Pierre LESTRADE), M. Hervé HOCQUARD, M. Alain RUBY, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Alain DELLAC (représentant M. Jean-Paul MASSON), M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Gaëtane DESJARDINS (pouvoir de M. Philippe LAVAUD), M. Jean Martel PICUT, M. Thierry LEGIRET (pouvoir de M. Claude BANCILHON), M. Alain FONTAINE, Mme Anne DE LA BURGADE (représentant M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

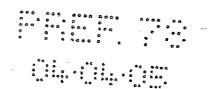
- M. Gérard MEZZADRI, pouvoir à M. Jean-Jacques LASSERRE
- M. Philippe LAVAUD, pouvoir à Mme Gaëtane DESJARDINS
- M. Marc BODIN, pouvoir à Mme Monique LE SAINT
- M. Claude BANCILHON, pouvoir à M. Thierry LEGIRET
- M. Pierre LESTRADE, représenté par M. Gérard-Charles MARTIN
- M. Jean-Paul MASSON, représenté par M. Alain DELLAC
- M. Jean-Michel ISSAKIDIS, pouvoir à Mme Anne DE LA BURGADE

Secrétaire de séance : M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 09 février 2005 Date d'affichage de la convocation : 09 février 2005

Nombre de conseillers en exercice : 30 Nombre de membres présents : 27

N°2005.02.01 - Débat d'orientations budgétaires



□ M. PANCHER, rapporteur donne lecture de la délibération.

L'article L2312-1 du code des collectivités territorial prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le vote du budget 2005 étant prévu au mois de mars, le rapport relatif aux orientations générales du budget vous est présenté à ce conseil.

Après avoir entendu les explications du rapporteur, Le Conseil Communautaire.

- 1 Prend acte du débat d'orientation budgétaire ;
- 2 Approuve les orientations budgétaires présentées.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 23 Suffrages exprimés : 28 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président, Par délégation

Pascal GUÉANT
Directeur Général des Services

